

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 janvier 2014 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne année 2014.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2014
 - 6.2. Révision de traitement du directeur général selon le contrat de travail
 - 6.3. Majoration de l'échelle salariale des employés municipaux
 - 6.4. Paiement au directeur général de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2014
 - 6.5. Activités de formation pour le directeur général
 - 6.6. Activités de formation pour les élus municipaux (changement de date et de lieu)
 - 6.7. Avis de motion et présentation – Code d'éthique et de déontologie pour les élus
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2014-2015
8. **Transport**
 - 8.1. Priorité d'appel des opérateurs pour le déneigement des chemins municipaux
 - 8.2. Demande de soumissions pour le remplacement de la fournaise à l'huile à l'entrepôt
 - 8.3. Réparation du système de verrouillage à différentiel sur le Western Star 1998
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Nouveau développement résidentiel – Acceptation définitive des travaux et autorisation de paiement
 - 10.2. Réunion d'information sur la participation régionale de projets éoliens communautaires
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. STTP – Demande d'appui pour améliorer le protocole du service postal canadien
 - 13.2. Projet de parc de planche à roulettes présenté par Monsieur Émile Blais
 - 13.3. Début des cours de zumba au centre communautaire – Session d'hiver
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2014-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 13 janvier 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation des procès-verbaux

2014-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 décembre 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 16 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'approuver le procès-verbal du 16 décembre 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2014-004 APPROBATION DES COMPTES AU 9 JANVIER 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2013 et du début du mois de janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 9 janvier 2014 :

Liste des comptes à payer de décembre 2013	31 712,78	\$
Liste des comptes à payer au 9 janvier 2014	14 387,45	\$
Liste des comptes payés de décembre 2013 (paiements directs préautorisés + chèque #5716 à #5717)	2 236,19	\$
Liste des comptes payés au 9 janvier 2014 (paiements directs préautorisés + chèque #5718 à #5720)	8 838,13	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3615 au #3636)	12 765,83	\$
Total des comptes au 9 janvier 2014	69 940,38	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2014

2014-005 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2014

Considérant que le conseil municipal a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a l'obligation légale de vérifier la disponibilité des crédits aux postes budgétaires pour les fins auxquelles la dépense est projetée en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'il est préférable d'identifier et d'approuver toutes les dépenses incompressibles afin de faciliter la gestion et le contrôle budgétaire tout en réduisant le nombre de certificats de disponibilité de crédits suffisants et de résolutions;

Considérant que ces dépenses sont les salaires, les cotisations de l'employeur, les frais de postes et de messagerie, le téléphone, l'électricité, les immatriculations, les frais de banque, les intérêts et les remboursements en capital des emprunts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

Compte de grand-livre	Description de la dépense	Montant (\$)
02 11000 131	Rémunération des élus	12 525
02 11000 133	Allocation de dépenses des élus	6 265
02 11000 200	Cotisations de l'employeur	720
02 11000 341	Publications (incluant le bulletin municipal)	1 030
02 13000 141	Salaires de la gestion financière et administrative	62 775
02 13000 200	Cotisations de l'employeur (incluant assurances collectives du dg)	10 440
02 13000 321	Frais de postes et de messagerie	1 800
02 13000 331	Téléphone au bureau municipal	1 860
02 14000 141	Salaires aux élections	4 000
02 14000 200	Cotisations de l'employeur	560
02 14000 321	Frais de postes et de messagerie	250
02 19000 141	Salaires en conciergerie	12 445
02 19000 200	Cotisations de l'employeur	1 740
02 19000 681	Électricité à l'édifice municipal	3 800
02 21000 459	Centre d'urgence 9-1-1 (CAUREQ)	2 700
02 22000 331	Téléphone à la caserne incendie	350
02 22000 681	Électricité à la caserne incendie	1 625
02 32000 141	Salaires des employés de voirie	41 360
02 32000 200	Cotisations de l'employeur	5 790
02 32000 331	Téléphone au garage municipal	350
02 32000 339	Communication mobile	830
02 32000 455	Immatriculations	1 585
02 32000 681	Électricité au garage municipal et à l'entrepôt	1 090
02 33000 141	Salaires des employés de déneigement	45 320

02 33000 200	Cotisations de l'employeur	6 345
02 33000 331	Téléphone au garage municipal	350
02 33000 339	Communication mobile	830
02 33000 455	Immatriculations	2 845
02 33000 681	Électricité au garage municipal et à l'entrepôt	1 090
02 34000 681	Électricité pour l'éclairage des rues	6 760
02 41200 141	Salaires des employés au traitement de l'eau potable	3 675
02 41200 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41200 310	Frais de déplacement	610
02 41200 321	Frais de postes et de messagerie	100
02 41200 331	Téléphone à la station de chloration	840
02 41200 339	Communication mobile	90
02 41200 681	Électricité à la station de chloration	2 650
02 41300 141	Salaires des employés du réseau de distribution de l'eau potable	3 675
02 41300 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41300 310	Frais de déplacement	610
02 41300 331	Téléphone au réservoir d'eau potable	840
02 41300 339	Communication mobile	90
02 41300 681	Électricité au réservoir d'eau potable	950
02 41400 141	Salaires des employés au traitement des eaux usées	3 675
02 41400 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41400 310	Frais de déplacement	610
02 41400 321	Frais de postes et de messagerie	100
02 41400 339	Communication mobile	90
02 41400 681	Électricité pour le bâtiment de traitement des eaux usées	4 500
02 41500 141	Salaires des employés du réseau d'égout	3 675
02 41500 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41500 310	Frais de déplacement	610
02 41500 339	Communication mobile	90
02 41500 681	Électricité pour les installations du réseau d'égout	1 200
02 45110 141	Salaires des employés relatifs aux matières résiduelles	550
02 45110 200	Cotisations de l'employeur	70
02 70120 141	Salaires des employés relatifs aux activités récréatives	16 940
02 70120 200	Cotisations de l'employeur	2 300
02 70120 331	Téléphone au centre communautaire	840
02 70120 681	Électricité au centre communautaire	4 720
02 70230 200	Cotisations à la CSST (travailleurs bénévoles de la bibliothèque)	100
02 92101 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt des travaux du 4 ^e Rang Ouest	1 700
02 92102 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt du réseau d'aqueduc et d'égout	77 500
02 92152 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt du PRQ	2 070
02 99000 895	Frais de banque	1 200
02 99010 891	Intérêts sur emprunt temporaire	250
02 99100 895	Frais de financement reporté	4 500
03 21010 000	Remboursement du capital sur l'emprunt des travaux du 4 ^e Rang Ouest	18 000
03 21020 000	Remboursement du capital sur l'emprunt du réseau d'aqueduc et d'égout	83 500
03 21052 000	Remboursement du capital sur l'emprunt relatif au PRQ	8 300
03 21069 000	Remboursement au promoteur selon entente	21 000

Total	513 710
--------------	----------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Révision de traitement du directeur général selon son contrat de travail pour l'année 2014

2014-006 **RÉVISION DE TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2014**

Considérant qu'en vertu de l'article 4.3 du contrat de travail du directeur général, la révision de traitement se fait avec l'option la plus avantageuse entre l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation et l'indexation prévue à la convention collective de la MRC de la Matanie pour un poste semblable;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada établi par Statistique Canada au 30 novembre 2013 pour les 12 derniers mois est de 0,9%;

Considérant que le renouvellement de la convention collective des employés de la MRC de la Matanie pour 2013 à aujourd'hui se fera au courant de l'année 2014 et que l'indexation prévue ne sera pas connue d'ici ce temps;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'indexer de 0,9% la rémunération du directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à compter du 1^{er} janvier 2014. Si l'indexation prévue à la convention collective de la MRC de la Matanie en 2014 pour un poste semblable est supérieure à 0,9%, le directeur général est autorisé à ajuster sa rémunération et à effectuer un paiement rétroactif pour combler la différence depuis le début de l'année 2014, le tout en tenant compte de l'indexation prévue pour 2013 en vertu de la résolution #2013-07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Majoration de l'échelle salariale des employés municipaux

2014-007 **MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant l'adoption le 2 février 2009 de la politique salariale des employés municipaux en vertu de la résolution #2009-019;

Considérant que l'échelle salariale en vigueur a été majorée à trois (3) reprises depuis ce temps en vertu des résolutions #2009-215, #2012-009 et #2013-008;

Considérant que le taux général du salaire minimum au Québec est actuellement de 10,15\$ de l'heure;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada établi par Statistique Canada au 30 novembre 2013 pour les 12 derniers mois est de 0,9%;

Considérant la volonté du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de majorer de 1,5% l'échelle salariale en vigueur des employés municipaux au 1^{er} janvier 2014. L'échelle salariale qui se compose de 9 classes et de 9 échelons aura une rémunération horaire variant de 10,77\$ à 19,23\$. La nouvelle échelle salariale portera la version 2.2. Le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements de paiements rétroactifs au 1^{er} janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Paiement au directeur général de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2014

2014-008 ADHÉSION À L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2014

Considérant qu'il est prévu dans le contrat de travail du directeur général que la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et l'assurance s'y rattachant soient payées par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de payer la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2014 incluant l'assurance au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, au montant de 693,95\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 Activités de formation pour le directeur général

2014-009 ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant la version préliminaire du programme de perfectionnement 2014 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, aux séances de perfectionnement suivantes :

- « **Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux : l'envers du décor** » offert par l'ADMQ qui aura lieu à Matane à l'hiver 2014 au montant de 278\$ plus les taxes;
- « **La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation, que faire et comment le faire?** » offert par l'ADMQ qui aura lieu dans la région à l'automne 2014 au montant de 278\$ plus les taxes;
- « **Les pouvoirs d'aide et de subvention des municipalités** » offert par l'ADMQ qui aura lieu par conférence Web à l'automne 2014 au montant de 196\$ plus les taxes.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.6 Activités de formation pour les élus municipaux (changement de date et de lieu)

2014-010 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX (MODIFICATION)

Considérant les résolutions #2013-179 et #2013-201 relatives à la formation destinée aux élus municipaux;

Considérant qu'il a lieu de modifier une seconde fois la date et le lieu de la formation « **Le comportement éthique** » en raison du manque de places de disponibles;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de modifier la date et le lieu de cette formation pour celle de Les Méchins le samedi 3 mai 2014 pour Messieurs Dany Fortin et Jean-Pierre Junior Tanguay et Madame Véronique Lamarre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7 Avis de motion et présentation – Code d'éthique et de déontologie pour les élus

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-01

Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1, donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure afin de remplacer le code d'éthique et de déontologie pour les élus. Elle présente également le projet de règlement en question.

7.1 Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2014-2015

2014-011 **SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR 2014-2015**

Considérant qu'il a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec les besoins particuliers de Baie-des-Sables en ce qui a trait à la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de transmettre à la Sûreté du Québec la demande d'intervention suivante pour la prochaine année :

- Surveillance accrue de la vitesse des véhicules (incluant les véhicules récréatifs) sur la rue de la Mer en période estivale;
- Attention particulière à la circulation des véhicules la nuit afin de prévenir le vol.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Priorité d'appel des opérateurs pour le déneigement des chemins municipaux

2014-012 **PRIORITÉ D'APPEL DES OPÉRATEURS POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant que le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est responsable de la supervision des opérateurs de déneigement et devra faire appel à ces derniers afin de respecter son horaire de travail et répondre aux besoins en vertu de la résolution #2012-187;

Considérant qu'il a lieu de mettre à jour et d'établir une nouvelle liste de priorité d'appel des opérateurs pour le déneigement des chemins municipaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'établir la priorité d'appel des opérateurs de déneigement comme suit :

- 1) Monsieur Émilien Ouellet (permanent à temps plein);
- 2) Monsieur Philippe Lévesque (saisonnier à temps partiel, sur appel);
- 3) Monsieur Georgie Fillion (saisonnier à temps partiel, sur appel).

Cette résolution demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Demande de soumissions pour le remplacement de la fournaise à l'huile à l'entrepôt

2014-013 **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DE LA FOURNAISE À L'HUILE À L'ENTREPÔT**

Considérant l'état actuel de la cheminée à l'entrepôt située au 2A, rue Saint-Jean-Baptiste;

Considérant l'âge actuel de la fournaise à l'huile servant au chauffage de ce bâtiment municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une fournaise à l'huile multiposition à combustion scellée aux entreprises régionales suivantes :
 - DÉCARTECQ inc. d'Amqui;
 - Chauffage C.G. inc. de Matane;
 - Plomberie Philippe Guy & fils inc. de Mont-Joli;
 - Les Électriciens Pierre Roy inc. de Rimouski;
- d'accepter le devis de soumission tel que déposé et préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe;

- d'accepter toutes modifications mineures éventuelles au devis pour corriger certaines problématiques soulevées lors de la période d'appel d'offres par lesquelles les soumissionnaires seront avisées par addenda.

Les soumissions devront inclure une sortie de cheminée murale, une entrée d'air raccordé à la fournaise, le raccordement au réservoir à l'huile existant et au réseau électrique, l'installation et la mise en marche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Réparation du système de verrouillage à différentiel sur le Western Star 1998

2014-014 RÉPARATION DU SYSTÈME DE VERROUILLAGE À DIFFÉRENTIEL SUR LE WESTERN STAR 1998

Considérant que le système de verrouillage à différentiel sur le camion charrue Western Star 1998 n'est plus fonctionnel;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir le différentiel afin d'identifier ce qui est brisé et estimer le coût de la réparation;

Considérant qu'il a lieu de faire affaire avec un atelier spécialisé dans le domaine;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de faire réparer le système de verrouillage à différentiel du camion charrue Western Star 1998 chez le Garage Cadiex inc. de Rimouski pour un montant estimatif et maximal de 3 000\$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Nouveau développement résidentiel – Acceptation définitive des travaux et autorisation de paiement

2014-015 NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL (RUE DES SOUVENIRS) – ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX, AUTORISATION DE SIGNATURES ET DE PAIEMENT

Considérant le *Règlement municipal numéro 2010-02 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux* adoptés en vertu des articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant la résolution municipale #2011-104 acceptant le plan d'avant-projet du promoteur ainsi que son lotissement;

Considérant la résolution municipale #2011-201 autorisant la signature du protocole d'entente avec le promoteur « 9205-4873 Québec inc. » pour l'exécution des travaux établissant une nouvelle rue et générant 17 terrains résidentiels dans la zone 12-R de la municipalité;

Considérant la résolution municipale #2011-244 approuvant les plans et devis d'exécution des travaux établissant une nouvelle rue avec services et générant 17 terrains résidentiels dans la zone 12-R de la municipalité;

Considérant qu'un premier paiement des sommes dues à l'entrepreneur a été autorisé et effectué en vertu de la résolution municipale #2012-131, soit un montant de 52 500 \$ plus les taxes applicables sur le 210 000 \$ soit 10 500 \$ en TPS et 20 947,50 \$ en TVQ pour un paiement total de 83 947,50 \$;

Considérant qu'un deuxième paiement des sommes dues à l'entrepreneur a été autorisé et effectué en vertu de la résolution municipale #2013-097, soit un montant de 50 295 \$ qui tenait compte de l'ajustement de la TVQ au montant de 2 205 \$ étant donné que l'entente a été conclue en 2011 (taux de taxes 2011);

Considérant que les travaux ont été complétés et corrigés par l'entrepreneur (9046-1567 Québec inc.) à la satisfaction de la municipalité suite à l'adoption de la résolution #2013-097, dont, entre autres, l'inspection des conduites sanitaires par une firme spécialisée à l'aide d'une caméra;

Considérant qu'il a lieu de procéder à la cession par le promoteur de l'assiette de la rue ainsi que des ouvrages réalisés dans celle-ci à la municipalité;

Considérant qu'il a lieu également de procéder à la cession par le promoteur d'une superficie de terrain pour fins de parc à la municipalité;

Considérant qu'il a lieu d'autoriser les paiements à l'entrepreneur en vertu des modalités de paiement prévu à l'entente;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- De procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés par l'entrepreneur selon l'entente;
- D'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables avec le promoteur l'acte de cession de l'assiette de la rue, des ouvrages réalisés par l'entrepreneur ainsi que la superficie de terrain pour fins de parc;
- De mandater Maître Serge Bernier, notaire, pour l'inscription de l'acquisition de l'assiette de la rue, des ouvrages réalisés par l'entrepreneur ainsi que de la superficie de terrain pour fins de parc au registre foncier du Québec;
- D'autoriser le paiement à l'entrepreneur prévu au premier anniversaire du début des travaux au montant de 21 000\$;
- D'autoriser les paiements aux moments prévus à l'entente à l'entrepreneur soit :
 - au second anniversaire du début des travaux établi le 1^{er} août 2014 au montant de 21 000\$;
 - au troisième anniversaire du début des travaux établi le 1^{er} août 2015 au montant de 21 000\$;
 - au quatrième anniversaire du début des travaux établi le 1^{er} août 2016 au montant de 21 000\$;
 - au cinquième anniversaire du début des travaux établi le 1^{er} août 2017 au montant de 21 000\$;
- De préciser que la municipalité se réserve le droit de retenir les prochains paiements prévus à l'entente en tout ou en partie afin de corriger toutes anomalies qui surviendraient durant cette période à cause du non-respect des normes de construction énumérées à l'entente;
- De préciser que tous les paiements relatifs à cette entente s'effectueront à même le Fonds Cartier;
- D'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Que copie de cette résolution soit transmise au promoteur, à l'entrepreneur et au notaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Réunion d'information sur la participation régionale de projets éoliens communautaires

Une invitation est lancée aux élus afin de participer à une réunion d'information sur la participation régionale à l'appel d'offre de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires qui aura lieu à Sainte-Flavie le 14 janvier prochain à 19h30.

11.1 Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2014-016 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables en date du 6 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'accepter le budget révisé 2013 en date du 6 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 5 652 \$ au lieu d'un montant initial de 4 686 \$. Cette révision budgétaire tient compte d'un ajout pour les frais d'administration du PSL et du panneau d'alarme incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Règlementation relative aux chiens (abolements et hurlements continuels);
- Présence de chiens à la Résidence des Sables.

13. Divers

13.1 STTP – Demande d'appui pour améliorer le protocole du service postal canadien

2014-017 L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES

Considérant qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Considérant que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

Considérant que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

Considérant que Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-018 AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Considérant qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Considérant que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Considérant que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Considérant que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien et également que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Projet de parc de planche à roulettes présenté par Monsieur Émile Blais

Une lettre réponse sera expédiée à Monsieur Émile Blais l'informant que les priorités d'intervention actuelles de la municipalité seront consacrées à l'amélioration et la promotion des installations déjà existantes destinées à un public plus large. De son côté, Madame Véronique Lamarre vérifiera les possibilités avec la Commission scolaire pour l'aménagement d'un parc de planche à roulettes à l'intérieur même de la cour d'école.

13.3 Début des cours de zumba au centre communautaire – Session d'hiver

Des cours de zumba auront lieu cet hiver au centre communautaire tous les mardis à partir du 14 janvier 2014 à 19h00.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Document explicatif du budget 2014;
- Rôle d'évaluation pour l'année 2014;
- Parc situé sur la rue des Souvenirs;
- Retard du camion charrue pour l'entretien du 4^e Rang Est.

15. Levée de l'assemblée

2014-019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire